

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 27

**OBJET :**

**VOTE DES  
SUBVENTIONS 2022**

L'an deux mil vingt-deux,  
le : **Lundi 14 février**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2022.

**PRESENTS :** M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene  
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,  
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille  
NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah  
LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON,  
M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,  
Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Philippe RONDEL,  
Mme Lucie CLOUARD et Mme Alexandra BRACQUE.

**Absents ou excusés :** Mme Nicole GONDOUIN qui a donné pouvoir à  
Mme Nelly VIVIEN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné  
pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Thierry PINOT qui a donné  
pouvoir à Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle  
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE,  
M. Stéphane CLOUET M. Gérard LATINIER.

Madame Lucie CLOUARD a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **21 FEV. 2022**

Publié

le : **21 FEV. 2022**

Le Maire,

Philippe  
VAN-HOORNE

La Ville de L'Aigle dispose d'un tissu associatif riche et diversifié, ce qui constitue un atout contribuant à faire rayonner une image positive pour notre cité. Néanmoins, les associations ont besoin pour fonctionner d'un soutien municipal qui se traduit par des aides logistiques mais également par des aides financières.

Un travail d'analyse a été fait au sein des commissions spécifiques à chaque axe d'intervention (Culture, Sport et Patrimoine). Aux termes de leurs travaux, elles ont établi un rapport constituant un projet d'attribution de l'enveloppe financière des subventions de fonctionnement 2022. C'est sur la base de leur rapport que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

## 1) - Associations culturelles

La Commission Culture de la Ville de L'Aigle s'est réunie le 17 janvier dernier pour étudier l'attribution des subventions de fonctionnement envers les associations culturelles aiglones au titre de l'année 2022.

ASSOCIATION	Subvention allouée 2020	Subvention allouée 2021	Subvention proposée 2022
ALLEGRO	1 000 €	Pas de demande	750 €
M.J.C. LE ROND POINT	60 000 €	60 000 €	60 000 €
UNIVERSITE INTER'ÂGES	2 900 €	2 900 €	2 900 €
TFT LABEL	750 €	Pas de demande	Pas de demande
CLUB DESSIN PEINTURE	1 250 €	1 250 €	Pas de demande
<b>TOTAL</b>	<b>65 900 €</b>	<b>64 150 €</b>	<b>63 650 €</b>

Au vu de leur projet d'activités et budget prévisionnel, il a été proposé d'attribuer :

**750 € à ALLEGRO** pour aider aussi bien à l'organisation de deux concerts qu'au déplacement à Cologne dans le cadre d'un échange musical avec l'Allemagne.

**60 000 € à la MJC Le Rond-point**, répartis en trois versements : une première tranche de 40 000 € octroyée au premier trimestre 2022, puis deux autres, au second et au troisième trimestres à l'issue d'un bilan d'activités trimestriel qui énumèrera les actions réalisées et celles à venir.

**2 900 € à l'Université Inter-Âge** correspondant aux paiements de conférenciers et de sorties pédagogiques.

Puisque qu'un partenariat musical est prévu avec TFT LABEL lors de la programmation estivale « Les dimanches après-midi sous les platanes », l'association n'a pas déposé de demande de subvention, au même titre que le CLUB DESSIN PEINTURE qui a jugé l'état de ses comptes comme suffisant pour autofinancer leurs actions.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,*

- **APPROUVE l'attribution d'un crédit global de 63 650 € pour les associations à caractère culturel, réparti conformément au tableau ci-dessus.**

## **2) - Associations du patrimoine**

La Commission « Manifestations commémoratives officielles » s'est réunie le 24 janvier dernier. La synthèse de ses travaux est présentée ci-dessous :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Subvention allouée 2020</b>	<b>Subvention allouée 2021</b>	<b>Subvention proposée 2022</b>
ASSOCIATION COMITÉ D'ENTENTE	850,00 €	340,00 €	800,00 €
ASSOCIATION MÉDAILLÉS MILITAIRES	400,00 €	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION FNACA	pas de demande	pas de demande	pas de demande
CPPO	1 600,00 €	208,00 €	1 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 850,00 €</b>	<b>948,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,*

- **APPROUVE l'attribution d'un crédit global de 2 800,00 € pour les subventions à caractère patriotique et liées au patrimoine, décomposé conformément au tableau ci-dessus.**

## **3) - Jumelages**

La Commission « Sport Éducation Jeunesse Jumelages » s'est réunie le 1<sup>er</sup> février dernier. Toutefois, comme l'an passé, aucun comité de jumelage n'a souhaité déposer de demande de subvention.

## **4) - Associations sportives**

La Commission « Sport – Education – Jeunesse – Jumelages » s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2022 et a établi le projet d'attribution des subventions récapitulé ci-après :

ASSOCIATION	Subvention allouée 2020	Subvention allouée 2021	Subvention proposée 2022
AIGLÉCHECS	500 €	500 €	500 €
AÉRO CLUB APAM	500 €	500 €	500 €
AÉRO CLUB APAM (entretien terrain)	1 525 €	1 525 €	1 525 €
APPAM 61 ATHLÉTISME	6 200 €	6 200 €	6 200 €
AUBE CRULAI L'AIGLE TENNIS DE TABLE	3 323 €	3 323 €	3 323 €
BADMINTON AIGLON	2 000 €	2 000 €	2 000 €
BASKET CLUB DU PAYS DE LA RISLE	4 000 €	4 000 €	4 000 €
BILLARD AIGLON	200 €	200 €	200 €
CAF RISL'ADVENTURE	4 500 €	5 000 €	5 000 €
CERCLE ASSOCIATIF AIGLON HANDBALL	15 500 €	15 500 €	18 000 €
CLUB ATHLÉTIQUE AIGLON RUGBY	24 700 €	20 000 €	20 000 €
CLUB D'ÉDUCATION CANINE	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
COLLÈGE DOLTO ASSOCIATION SPORTIVE	800 €	0 €	500 €
COLLÈGE MOLIÈRE ASSOCIATION SPORTIVE	2 000 €	0 €	1 000 €
CLUB DE LUTTE LES AIGLONS	1 000 €	1 000 €	1 000 €
CLUB RADIO-MODÉLISME AIGLON	296 €	296 €	296 €
CLUB SPORTIF TWIRLING BÂTON	2 050 €	1 800 €	1 800 €
CYCLO SPORTIF AIGLON	200 €	Association dissoute	Association dissoute
EAGLES FLAG-BALL	500 €	500 €	800 €
ÉCOLE DE KARATÉ AIGLONNE	4 400 €	4 400 €	4 400 €
ENTENTE JUDO PAYS D'OUCHÉ L'AIGLE	6 000 €	6 500 €	6 500 €
ESCRIME CLUB AIGLON	1 000 €	1 500 €	1 500 €
FOOTBALL CLUB DU PAYS AIGLON	23 845 €	23 845 €	25 000 €
FULL CONTACT AIGLON	1 500 €	Pas de demande	Pas de demande
GYM L'AIGLE	7 466 €	7 466 €	8 000 €
KRAV-MAGA SELF DÉFENSE	865 €	500 €	500 €
L'AIGLE DARTS	500 €	0 €	Pas de demande
L'AIGLE RANDO	700 €	0 €	802 €
LYCÉE NAPOLÉON ASSOCIATION SPORTIVE	1 500 €	Pas de demande	Pas de demande
PÉTANQUE AIGLONNE	685 €	0 €	800 €
TENNIS CLUB AIGLON	9 000 €	8 000 €	8 000 €
LES TROTTEURS AIGLONS	900 €	Pas de demande	Pas de demande
ULM AIGLON	500 €	500 €	500 €
UNION CYCLO-TOURISTE AIGLONNE	540 €	540 €	200 €
VÉLO CLUB AIGLON	6 400 €	6 700 €	6 700 €
VOLLEY-BALL CLUB AIGLON	349 €	349 €	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>135 944 €</b>	<b>122 644 €</b>	<b>130 046 €</b>

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **APPROUVE l'attribution d'un crédit global de 130 046,00 €  
pour les subventions à caractère sportif, décomposé  
conformément au tableau ci-dessus.**

\*\*\*\*\*

Le versement des subventions à l'ensemble des associations interviendra après transmission par chaque association concernée de son rapport moral et financier et de la signature du contrat d'engagement républicain obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 conformément à la Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**